



CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2021-2024

11^{ème} séance

<u>Table des matières</u>	RAPPORT
1. INTRODUCTION 1	DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL
2. SITUATION ET PROJET INITIAL DE RACCORDEMENT 1	
3. INSTALLATION D'UNE ARMOIRE DANS LE SECTEUR « MANIFESTATIONS » 4	
4. ESTIMATION DES COÛTS 5	
5. CONCLUSION 5	
6. PROJET D'ARRÊTÉ 6	
	CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 166'000.00 POUR PROCÉDER : <ul style="list-style-type: none">• AU DÉPLACEMENT DE L'ARMOIRE ELECTRIQUE DU PORT• À L'INSTALLATION D'UNE ARMOIRE DANS LE SECTEUR « MANIFESTATIONS »• AU RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DANS LA ZONE DU PORT

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

A la suite des inondations durant l'été 2021 il s'est avéré que le débordement du lac au niveau du port a entraîné l'inondation et donc la mise hors service des deux armoires électriques situées actuellement au nord des places d'amarrage.

Cette situation inattendue a généré comme conséquences la rupture de l'alimentation des bâtiments du port, dont entre autres la buvette, ainsi que la mise hors service de l'ensemble de l'éclairage public et cela durant la saison la plus susceptible d'être fréquentée par le public avec les risques accidentogènes que cela peut représenter.

2. SITUATION ET PROJET INITIAL DE RACCORDEMENT

Avec pour objectif prioritaire d'assurer la sécurisation des deux armoires actuelles même lors de hautes eaux et avec la planification de la construction d'une pêcherie sur une parcelle voisine, ce déplacement concourrait à une sécurisation de l'alimentation de l'ensemble du secteur du port conjuguée à une amélioration de la puissance disponible propre à répondre aux développements futurs tels notamment la mutation des bateaux du moteur thermique au moteur électrique.

De plus l'exploitation actuelle d'un « foodtruck » au nord du débarcadère nécessite une alimentation électrique conséquente.

DESCRIPTION

Les deux armoires impactées et dont leur déplacement, éloignement du bord du lac, paraît non seulement prudent mais aurait, en outre, pour corollaire d'augmenter la sécurisation électrique du secteur à moyen et long terme.

De plus la nouvelle implantation de cette infrastructure est prévue sur une butte permettant d'assurer une protection même en cas de montée extraordinairement importante des eaux du lac.

L'une des armoires abrite des câbles et des appareillages du réseau de distribution tandis que l'autre armoire abrite les installations propres à l'exploitation du port ainsi que des installations dédiées à l'éclairage public.

L'inondation de ces armoires, donc leur mise hors service, a nécessité une mise en provisoire lors de la montée du lac durant l'été 2021 ainsi que l'installation d'un éclairage public provisoire avec les coûts que cette réponse à une situation d'urgence représente.

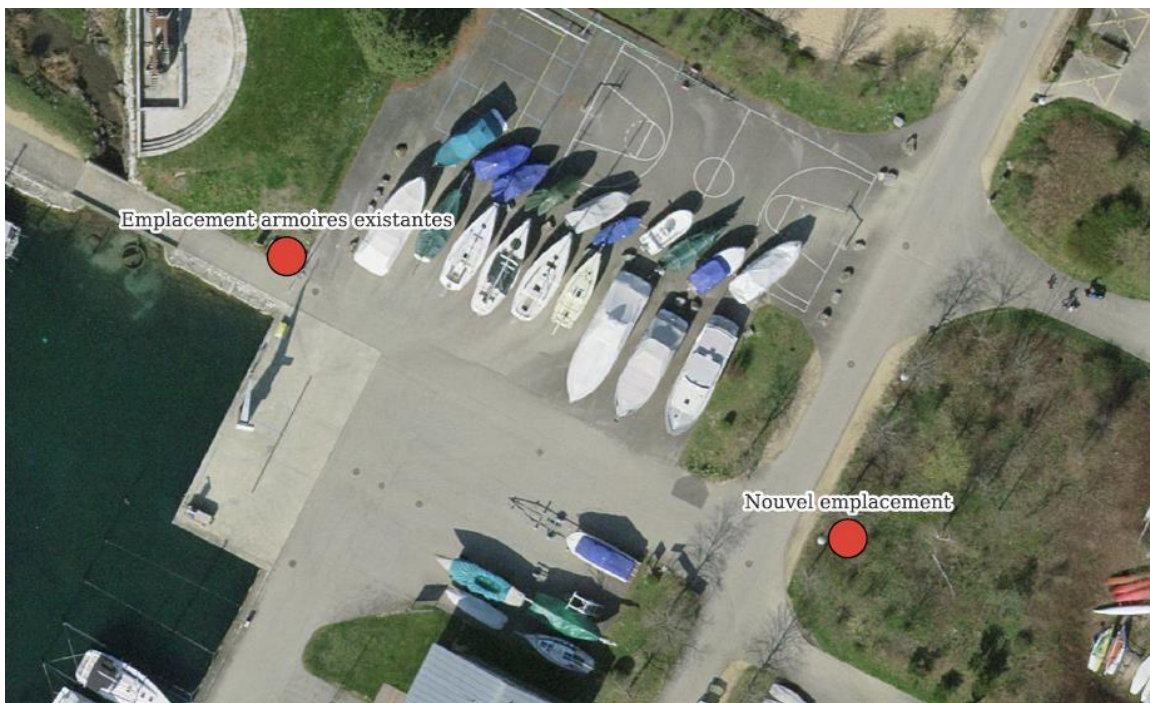
Les armoires sont visibles dans les figures 1 et 2. Le nouvel emplacement proposé à la figure 3.

Figure 1 et 2 : Armoires de distribution réseau (chambre inondée)





Figure 3 : Plan de situation



Il est prévu, dans le cadre de ce déplacement, de renforcer le réseau dans la zone en utilisant des câbles existants utilisés antérieurement pour l'alimentation de l'autoroute mais actuellement sans utilisation.

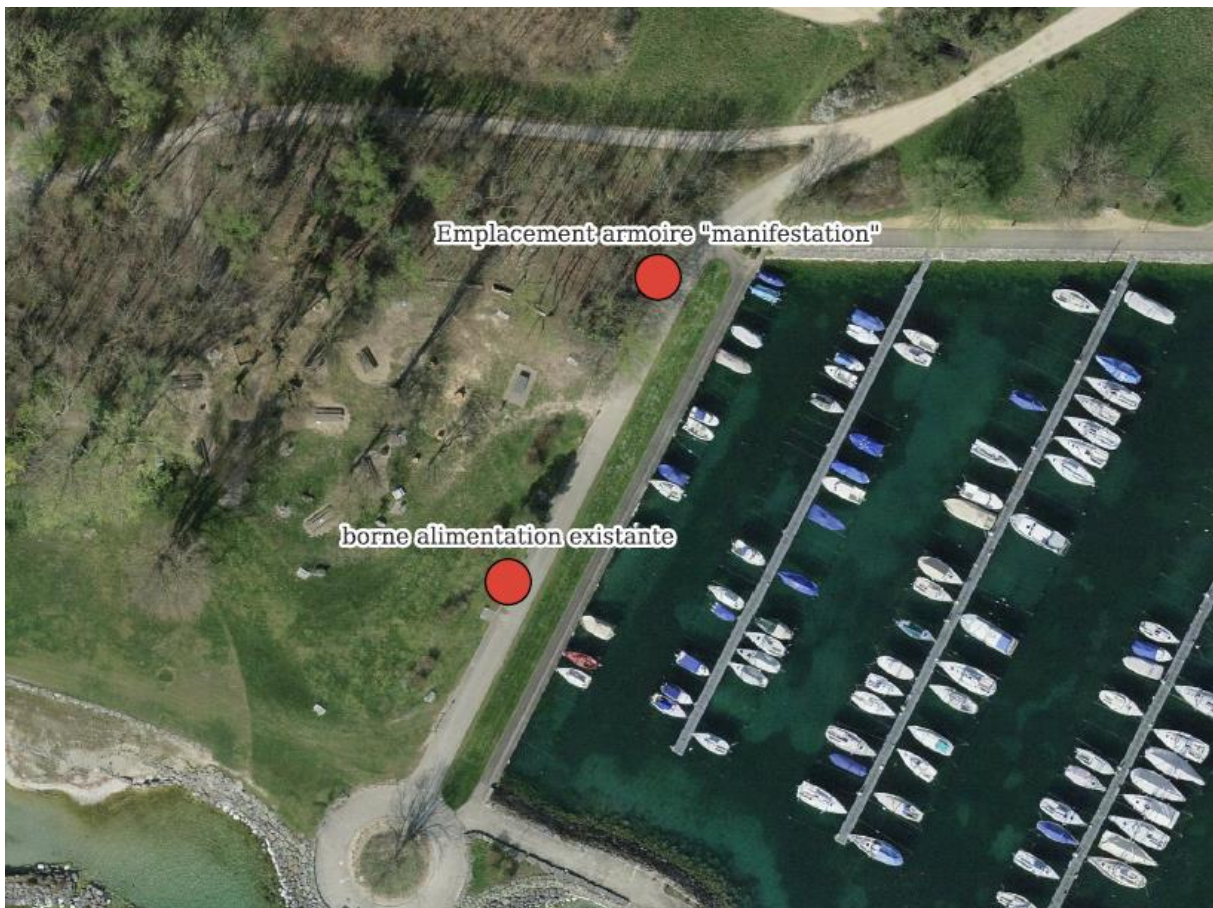
3. INSTALLATION D'UNE ARMOIRE DANS LE SECTEUR « MANIFESTATIONS »

Dans le cadre de ces travaux de mise en sécurité il est également proposé de renforcer et surtout de pérenniser l'alimentation électrique du secteur « manifestations » dont le développement sur nos rives est un fait avéré.

Il s'agit principalement d'éviter, afin de répondre aux besoins, l'utilisation de génératrices à moteur thermique dans cette zone des rives lors de manifestations exigeant une alimentation électrique conséquente (par exemple le WAJ).

Pour répondre à cette situation de fragilité il est proposé de récupérer l'armoire réseau existante et de l'installer au nord du débarcadère. Un nouveau câble réseau sera tiré dans des tubes existants afin d'alimenter cette armoire. L'alimentation de l'armoire existante (dont la puissance est limitée) sera également reprise depuis cette nouvelle armoire.

Figure 4 : Plan de situation ouest



6. PROJET D'ARRÊTÉ

ARRÊTÉ RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 166'000.00 POUR PROCÉDER AU REMPLACEMENT DE L'ARMOIRE ÉLECTRIQUE DU PORT, À L'INSTALLATION D'UNE ARMOIRE DANS LE SECTEUR « MANIFESTATIONS » ET AU RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA ZONE DU PORT

Le Conseil général de la Commune de Saint-Blaise

vu le rapport du Conseil communal, du 14 octobre 2022;

entendu le rapport de la Commission des énergies;

entendu le rapport de la Commission financière et de gestion;

vu la loi sur les finances de l'Etat de Neuchâtel et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014;

vu le règlement communal sur les finances du 21 juin 2021;

sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit d'engagement de **CHF 166'000.00** est accordé au Conseil communal pour procéder au remplacement de l'armoire électrique du port, à l'installation d'une armoire dans le secteur « manifestations » et au renforcement de l'alimentation électrique de la zone du port.

Art. 2.- Cette dépense, après déduction d'éventuelles participations financières, sera amortie à raison de 3 % et portée à charge du chapitre 87110 « Réseau électrique ».

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'État à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Blaise, le 10 novembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
la présidente la secrétaire

Pascale Giron-Lanctuit

Ivana Marti